

A la veille de la session d'automne 2008 des Chambres fédérales

Maintien du principe de l'épuisement national en droit des brevets (08.010)

A propos du choix d'un système en matière d'épuisement, SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la recommandation du Conseil fédéral (approuvée par le Conseil national) de maintenir le principe de l'épuisement national, qui exclut des importations parallèles de produits bénéficiant de la protection du brevet. Si le Conseil des Etats, suivant en cela la recommandation de sa commission CER, décidait de s'écarter de ce principe, il conviendrait alors de faire en sorte que les réglementations correspondantes soient conformes à l'OMC et, en l'occurrence, de veiller à tenir dûment compte des particularismes liés aux prix administrés. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'élève aussi contre la proposition de la CER du Conseil des Etats de biffer, dans ce contexte, l'art. 14, al. 3 LPTh, parce que cela correspondrait à un renversement inadmissible du fardeau de la preuve.

Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse

La Suisse est l'un des pays les plus innovants de la planète. D'autres qu'elle, cependant, sont en train de combler rapidement leur retard, aussi n'y a-t-il pas lieu de nous reposer sur nos lauriers.

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à très forte valeur ajoutée entendent rester à la pointe de la compétitivité technologique internationale. Elles attendent donc de l'Etat qu'il leur aménage des conditions d'activité favorables - dans l'intérêt bien compris, d'ailleurs, de l'ensemble de l'économie suisse. Pour cela, il doit non seulement protéger le **droit des brevets** (voir ci-dessus) mais encore agir selon les deux axes que voici:

1. **Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche:** en intensifiant la concurrence et en axant les financements sur les prestations, il s'agit en particulier de pousser davantage les hautes écoles vers les prestations de pointe. Pour cela, il ne suffit pas d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles à l'espace

suisse de la formation. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) demeure un sujet urgent et l'on ne saurait admettre qu'elle n'entre pas en vigueur avant 2012.

2. **Assurer une commercialisation rapide des produits innovants:** il importe de ne pas laisser une mentalité du risque zéro entraver inutilement, voire bloquer la commercialisation des technologies nouvelles des entreprises suisses. A ce titre, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose donc à l'intention du Conseil fédéral de prolonger de trois ans le moratoire sur les OGM dans l'agriculture. Ce type d'intervention entrave considérablement l'innovation. Pour sa part, avec son plan d'action pluriannuel "Jeunesse & Innovation", l'industrie chimique et pharmaceutique cherche à attirer de nouveau les jeunes, sur le mode ludique, vers la science et la technique. C'est sa contribution concrète au renforcement de l'acceptabilité des nouvelles technologies.

Révision de la LAMal: prix des médicaments (managed care – 04.062)

La CSSS du Conseil des Etats veut maintenir sa divergence par rapport au Conseil national en biffant l'alinéa 3 du nouvel art. 52a1 LAMal, alinéa contesté au sein de la commission. Elle s'écarte ainsi du principe (que se sont eux-mêmes fixé pour objectif le Conseil national et le Conseil des Etats) consistant à faire passer du niveau de l'ordonnance à celui de la loi, c'est-à-dire de la LAMal, les principales conditions régissant l'admission et le contrôle des médicaments remboursés par les caisses. Dans l'alinéa 3, il convient en particulier de déterminer les conditions auxquelles un médicament est considéré comme économique ainsi que, pour les médicaments innovants, les dépenses de recherche et de développement (c'est-à-dire leur plus-value thérapeutique) qui doivent être dûment prises en compte.

Si le Conseil des Etats élimine à présent cet élément de la nouvelle construction de la LAMal, il remet en cause le principe qu'il visait à l'origine et, en fin de compte, ruine le sens de tout

l'exercice. SGCI Chemie Pharma Schweiz recommande l'adoption d'une bonne solution de compromis. Elle souhaite qu'on reprenne la proposition de minorité I qui s'était imposée au Conseil national lors de la session d'été, en l'occurrence par 76 voix sur 102 (cette majorité exprimait l'intention de s'en tenir à la précédente décision du Conseil national).

Disposition constitutionnelle pour la recherche sur l'être humain (07.072)

La définition de règles claires concernant la recherche sur l'être humain revêt une très grande importance pour le pôle suisse de la recherche, compte de ses succès et de son importance dans les domaines médical et biologique. A cet égard, il est essentiel de veiller à ce qu'aucun préjudice pour la Suisse et sa position de pointe face à la concurrence internationale ne découle de cette réglementation aux niveaux constitutionnel et législatif. L'industrie respecte l'intérêt légitime des êtres humains associés à des projets de recherche de se voir assurer une protection suffisante. Mais ce souci doit être soigneusement mis en balance avec celui de la liberté de la recherche et de l'importance de la Suisse en tant que centre de recherches.

Ne pas altérer la nouvelle réglementation de l'automédication! (motion 07.3290)

La CSSS-E recommande au plénum des Etats de modifier sensiblement la motion 07.3290 (déjà adoptée à une nette majorité de 86 voix contre 51 par le Conseil national). Pour des raisons incompréhensibles, les propositions de changement de la CSSS-E s'écartent de l'intention clairement exprimée et digne de soutien du Conseil national, qui est de faciliter l'accès à l'automédication, plus avantageuse. Les modifications de la CSSS-E changent pratiquement en son contraire l'intention des auteurs de la motion. La motion adoptée par le Conseil national mérite d'être soutenue par le Conseil des Etats, qui sera donc bien avisé de refuser la version proposée par sa commission.

Politique climatique: l'industrie fait sa part!

A la fin de 2006, l'industrie chimique et pharmaceutique avait réduit ses émissions de CO₂ de 10%, en valeur absolue par rapport à leur niveau de 1990, alors que sa production a progressé de quelque 15% chaque année dans le même laps de temps. Elle fournit donc une contribution supérieure à la moyenne à la réalisation de l'objectif de Kyoto par la Suisse.

SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'affectation partielle de la taxe CO₂ proposée par la CEATE-N pour les considérations de principe

que voici: cette taxe incitative se transforme ainsi en impôt, de nouveaux mécanismes administratifs sont introduits, les règles du jeu sont modifiées en cours de partie.

La réduction des émissions obtenue jusqu'ici découle essentiellement des mesures volontaires prises dans le cadre des mesures combinées de la loi sur le CO₂. Il faut préserver cette marge de manœuvre des entreprises si l'on souhaite qu'elles puissent continuer de réduire les émissions de CO₂ tout en augmentant la production grâce à des solutions innovantes. La combinaison de mesures doit donc être maintenue pour la période ultérieure à 2010 et améliorée pour certains produits particuliers. Le système suisse doit aussi être mieux coordonné avec les réalités et les efforts internationaux. Le modèle d'une Suisse "climatiquement neutre", qui veut compenser à l'étranger 100% des émissions de CO₂ produites en Suisse, suscite des réserves au sein de l'industrie chimique et pharmaceutique.

Electricité: un facteur de production indispensable à l'industrie

L'industrie chimique et pharmaceutique consomme au total environ 5,5% de l'électricité suisse. La certitude de pouvoir compter en tout temps sur des fournitures suffisantes et continues d'électricité est une condition essentielle au maintien de l'activité industrielle. Les centrales hydroélectriques et nucléaires suisses actuelles doivent donc être renouvelées ou remplacées et les lignes à très haute tension développées davantage. Malgré l'encouragement des énergies renouvelables et les progrès accomplis en matière d'efficacité énergétique, la Suisse va devoir construire une nouvelle centrale nucléaire sur un site existant. A cette fin, il s'agit donc de mettre en route à temps, et de simplifier, la procédure d'autorisation afférente.

Le prix de l'électricité est un facteur coût important. Des prix de l'électricité supérieurs à la norme internationale affectent sensiblement la compétitivité internationale de notre industrie. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose dès lors à tout renchérissement artificiel du facteur de production électricité par des taxes ou de nouvelles prescriptions de politique énergétique. La politique actuelle d'encouragement des énergies renouvelables par l'Etat est suffisante et doit se limiter au financement de projets de recherche. Les fonds disponibles doivent être affectés entièrement au financement de projets de recherche. En principe, les nouvelles formes d'énergie doivent s'imposer d'elles-mêmes sur le marché libre.